

Le Cadre Européen Commun de Références pour les Langues

(CECRL) = un cadre *européen* pour apprendre, enseigner, évaluer¹

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (souvent appelé le CERCL ou *le Cadre*) est le fruit de plusieurs années de recherche linguistique menée par des experts des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Publié en 2001, il constitue une approche totalement nouvelle qui a pour but :

- de repenser les objectifs et les méthodes d'enseignement des langues ;
- de fournir une base commune pour la conception de programmes, de diplômes et de certificats ;
- et, par conséquent, de favoriser la mobilité éducative et professionnelle.

Le *Cadre* est de plus en plus utilisé en Europe (il a été traduit en 26 langues) par les évaluateurs, mais aussi par les concepteurs de programmes et de manuels, les enseignants, etc. et dépasse même les frontières du continent puisqu'il a également été traduit en japonais. Il est devenu une référence en FLE, mais aussi pour les langues vivantes, en France et en Europe.

Ce n'est ni une bible, ni une méthodologie, ni une théorie de l'acquisition des langues étrangères, mais simplement un instrument pratique, basé sur un travail empirique, permettant d'établir clairement les éléments communs à atteindre lors des étapes successives de l'apprentissage d'une langue étrangère, et un instrument pour la lisibilité et la comparabilité internationale des résultats de l'évaluation.

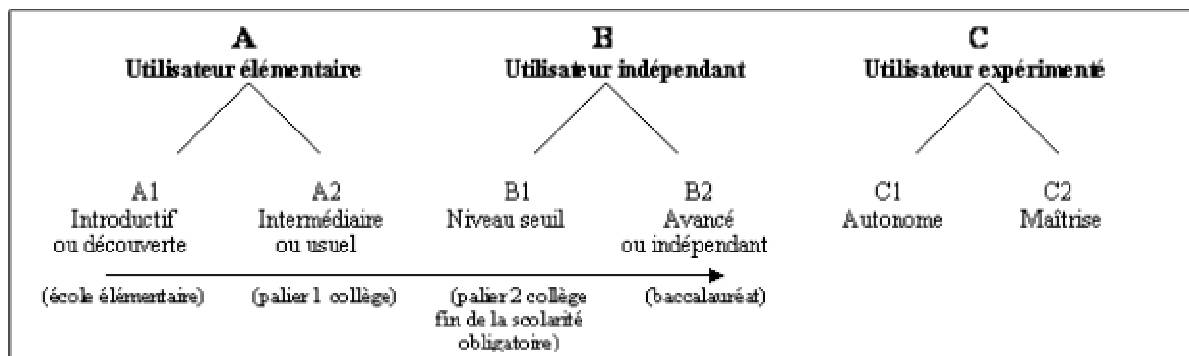
Le Cadre est à la fois descriptif et normatif. Il introduit au moins quatre nouveautés :

1. Des niveaux communs de référence (de A1 à C2)

L'échelle de compétence langagière globale fait apparaître 3 niveaux généraux subdivisés en 6 niveaux communs :

- **Niveau A** : utilisateur élémentaire (= scolarité obligatoire), lui-même subdivisé en niveau introductif ou de découverte (A1) et intermédiaire ou usuel (A2)
- **Niveau B** : utilisateur indépendant (=lycée), subdivisé en niveau seuil (B1) et avancé ou indépendant (B2). Il correspond à une " compétence opérationnelle limitée " ou une " réponse appropriée dans des situations courantes "
- **Niveau C** : utilisateur expérimenté, subdivisé en C1 (autonome) et C2 (maîtrise)

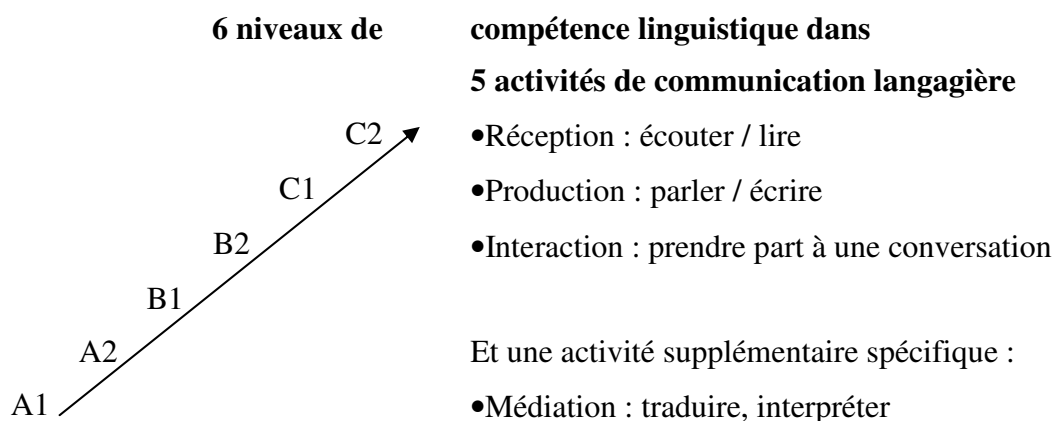
¹ Ce document a été élaboré en grande partie à partir de documents officiels (Conseil de l'Europe, etc.).



Un étalonnage des descripteurs de compétences pour chaque niveau, en fonction de la langue et de la discipline (des disciplines) des apprenants, permet d'asseoir sur une base solide et objective la reconnaissance réciproque des qualifications en langue.

L'étalonnage fourni par le Cadre permet d'élaborer des référentiels cohérents dans chaque langue et pour chaque niveau commun de l'échelle et aide les enseignants, les élèves, les concepteurs de cours et les organismes de certification à coordonner leurs efforts et à situer leurs productions les unes par rapport aux autres.

2. Un découpage de la compétence linguistique en activités de communication langagière :



Les 6 niveaux balisent l'apprentissage des langues étrangères (C2 ne doit pas être confondu avec la compétence langagière du locuteur natif qui se situe au-delà et ne peut donc plus constituer le modèle idéal à partir duquel est évaluée la compétence en langue des élèves).

Voir page suivante : tableau des descripteurs de compétence linguistique dans les différentes activités de communication langagière (grille pour l'auto-évaluation dans le Portfolio).

Les premiers niveaux concernent la langue générale ; la langue de spécialité n'interviendra qu'à partir des niveaux B1 ou B2. Les descripteurs seront affinés en fonction de la (des) discipline(s) de l'apprenant de manière à définir le plus précisément possible les compétences linguistiques dans une perspective professionnelle.

		A1	A2	B1	B2	C1	C2
COMPRENDRE	Ecouter	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant l'école, le travail, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.	Je peux comprendre des conférences et des discours assez long et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.	Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort.	Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du direct ou dans les médias, ou quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser à un accent particulier.
	Lire	Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues.	Je peux lire des textes courts très simples, trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les petites publicités, prospectus, menus, horaires ; je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte contemporain en prose.	Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine.	Je peux lire sans effort tout type de texte, même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une œuvre littéraire.
PARLER	Prendre part à une conversation	Je peux communiquer simplement, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à reformuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, et répondre à de telles questions.	Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.	Je peux m'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher mes mots. Je peux utiliser la langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles. Je peux exprimer mes idées et opinions avec précision et lier mes interventions à celles de mes interlocuteurs.	Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis aussi à l'aise avec les expressions idiomatiques et tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et exprimer avec précision de fines nuances de sens. En cas de difficulté, je peux faire marche arrière pour y remédier avec habileté.
	S'exprimer oralement en continu	Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais.	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.	Je peux articuler des expressions de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.	Je peux présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en terminant mon intervention de façon appropriée.	Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construire une présentation de façon logique et aider mon auditeur à remarquer et à se rappeler les points importants.
ECRIRE	Ecrire	Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.	Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.	Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances, rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une construction claire permettant au lecteur d'en saisir et de mémoriser les points importants. Je peux résumer et critiquer par écrit un ouvrage professionnel ou une œuvre littéraire.

3. La notion de « tâche »

La compétence linguistique entre dans la réalisation de tâches. La notion de tâche est reliée à la théorie de l'**approche actionnelle** du cadre au sens de réalisation de quelque chose, d'accomplissement en termes d'actions. Autrement dit, l'usage de la langue n'est pas dissocié des actions accomplies par celui qui est à la fois locuteur et acteur social. Ceci peut aller du plus pragmatique (monter un meuble en suivant une notice) au plus conceptuel (écrire un livre, un argumentaire, emporter la décision dans une négociation). Dans cette perspective, la compétence linguistique peut être sollicitée en totalité (ex. du livre), en partie (cas de la notice de montage), ou pas du tout (confectionner un plat de mémoire).

On pourrait donc résumer le cadre comme la **somme de niveaux de maîtrise de compétences (langagières ou non langagières) entrant dans la réalisation de tâches**. Cette approche a des incidences sur les apprentissages et leur conception car cela veut dire sérier les activités langagières et les croiser, hiérarchiser les difficultés et associer le dire au faire.

4. Une redéfinition de la compétence de communication qui prend en compte plusieurs composantes hiérarchisées de A1 à C2 :

- la composante **linguistique** est induite par la nature des tâches et des situations de communication. Elle a trait aux savoirs et savoir-faire relatifs au lexique, à la syntaxe et à la phonologie.
- la composante **socio-linguistique** (très proche de la compétence socio-culturelle) est à prendre en compte car la langue, dans ce qu'on en fait, est un phénomène social. Parler n'est pas uniquement faire des phrases. Entrent en jeu, ici, des traits relatifs à l'usage de la langue : marqueurs de relations sociales, règles de politesse, expressions de la sagesse populaire, dialectes et accents.
- la composante **pragmatique** renvoie à l'approche actionnelle et au choix de stratégies discursives pour atteindre un but précis (organiser, adapter, structurer le discours). Elle fait le lien entre le locuteur et la situation.

Les composantes sociolinguistique et pragmatique font rarement partie des apprentissages en milieu scolaire. On fait comme si elles préexistaient de façon innée mais sont par contre évaluées, donc sans véritable entraînement, lors d'entretiens ou de passation d'épreuves d'examen ou de concours (la composante pragmatique notamment).

Précisions terminologiques :

« *Activité de communication langagière* » est à entendre dans le sens que l'on donne habituellement à compétence : compréhension de l'oral, expression orale en continu, interaction orale, compréhension de l'écrit, expression écrite.

Le terme de *compétence* servira à désigner des composantes plus générales : compétences socio-linguistique, pragmatique ou encore linguistique (cette dernière comprenant le lexique, la grammaire et la phonologie) sans oublier la compétence culturelle (tout ce qu'il convient de connaître du ou des pays où la langue est parlée et de la culture qui leur est propre, faute de quoi la communication ne pourrait s'établir correctement).

<p>Communiquer c'est utiliser un code linguistique (compétence linguistique) rapporté à une action (compétence pragmatique) dans un contexte socio-culturel et linguistique donné (compétence socio-linguistique).</p>
--

Impacts du *Cadre* dans l'enseignement et l'évaluation des langues

Impacts

Les contenus des cours et les systèmes de certification proposés par les organismes publics et privés sont peu à peu harmonisés par rapport au *Cadre*. Dans la mesure où les programmes s'appuient sur un socle commun, ils deviennent comparables, ce qui devrait faciliter la mobilité des personnes au sein de l'Union européenne.

Parcours individuel de l'apprenant

Le *Cadre* apporte également de profonds changements au niveau du parcours individuel de l'apprenant, grâce à la validation par niveau et par type de compétence. Ce balisage constitue un facteur de motivation pour les élèves qui peuvent avoir des références précises sur les compétences qu'ils ont acquises ou qu'il leur reste à acquérir. Par ailleurs, le *Cadre* permet de distinguer ce qui est enseigné de ce qui est acquis, en prenant par exemple en compte les compétences acquises au cours de voyages.

Évaluation

L'évaluation précise des différents types de compétences acquises est en effet beaucoup plus objective que la notation de 0 à 20 appliquée en France : que signifie en effet en termes de compétences orales ou écrites un 13/20 au baccalauréat ? Le *Cadre* apporte une réponse en définissant des standards. Par ailleurs, la notation proposée par le *Cadre* constitue une source de motivation et d'encouragement pour les élèves puisqu'au lieu de retirer des points sur une base de 20, on ajoute des points en partant de 0. Enfin, grâce à l'évaluation par niveaux proposée par le *Cadre*, les élèves peuvent être évalués tout au long de leur parcours d'apprentissage, alors que la première évaluation académique en langues des étudiants français n'intervient actuellement qu'au niveau du baccalauréat...

Le *Cadre* propose également une forte avancée en matière d'évaluation des compétences orales, qui, dans les dispositifs actuels, est plus quantitative que qualitative. La prise en compte des avancées du *Cadre* dans ce domaine suppose des changements dans la pratique de l'oral en classe, mais aussi un aménagement des structures (par exemple l'évaluation individuelle des apprenants) et le changement des épreuves d'examen.

Le Portfolio européen des langues (PEL)

Il faut distinguer le *Cadre* et le PEL.

Le PEL est un outil d'auto-évaluation (voire de co-évaluation) adossé au *Cadre*. Il est décliné dans trois versions : école, collège, jeunes et adultes. Il est en quelque sorte une concrétisation du CERCL pour les citoyens européens. Sa finalité est de permettre à chaque utilisateur de mentionner ses niveaux de compétences en langues (au pluriel), dans les différents savoir faire (compétences partielles), ainsi que toutes ses expériences interculturelles (séjours, contacts, etc.). Le PEL est la propriété de l'utilisateur et non un document pédagogique parmi d'autres. Cela signifie en particulier qu'il ne se limite pas aux langues enseignées à un moment donné mais que toutes les langues maîtrisées, apprises ou rencontrées par l'utilisateur y ont leur place (langues d'origine par exemple). De la même façon, toutes les expériences réalisées par l'utilisateur, que se soit à la demande ou sous la conduite de l'enseignant ou bien à titre personnel, méritent d'être mentionnées dans ce document (par exemple les séjours individuels à l'étranger). Il s'agit en quelque sorte d'un CV en langue. Les conséquences majeures de l'introduction du Portfolio sont la modification de la représentation de l'apprentissage des langues et un accroissement de la motivation.

Le PEL est un outil

- descriptif (→ auto-évaluation),
- stratégique (loi du moindre effort),
- transparent (« permis de conduire international »).

Il comporte 3 parties :

- le passeport, qui donne une vision d'ensemble (identité et expérience en matière de LE) ;
- la biographie langagière, qui documente l'histoire personnelle et permet de fixer des buts, déterminer moyens et stratégies pour les atteindre, évaluer les progrès ;
- le dossier, qui permet de présenter des travaux personnels.

Les certifications

Différence entre certification et évaluation :

La certification valide un niveau de compétence ; c'est une attestation de savoir-faire caractérisant la mise en œuvre de la compétence en langue (lire, écrire, comprendre, parler, interagir) : elle est « critériée » (calibrée), étalonnée.

L'évaluation est un recueil systématique d'informations (quantitatives *ou* qualitatives) pour pouvoir interpréter et prendre des décisions. Il existe plusieurs types d'évaluation : formative / sommative ; continue / ponctuelle ; évaluation de la performance / des connaissances ; du savoir / de la capacité, etc. L'évaluation fait partie du processus d'apprentissage (c'est un élément du cercle vertueux « enseigner-apprendre-évaluer »). Par rapport à la certification, l'évaluation est une donnée partielle. L'interprétation d'un score comme indication d'un niveau donné de compétence linguistique implique le fait de pouvoir inférer l'étendue de cette compétence à partir d'une performance linguistique observée, d'où nécessité de *spécifier la compétence*, de *déterminer comment* un score quantifie la performance réelle et potentielle, et de *déterminer jusqu'à quel point* la performance est influencée par le test lui-même.

En aucun cas la certification ne peut remplacer l'évaluation – il faudra que l'APLIUT soit très vigilante sur ce point.

La certification s'inscrit pleinement dans le cadre du supplément au diplôme (SD)

Le SD (ou annexe au diplôme) doit permettre la reconnaissance du diplôme tant au niveau national qu'international, tant au niveau universitaire que vis à vis d'un éventuel employeur. Il doit faciliter la mobilité des étudiants et leur insertion professionnelle.

Ce que le supplément au diplôme offre aux étudiants :

- Un diplôme plus lisible et plus facilement comparable à l'étranger.
- Une description précise de leur cursus universitaire et des compétences acquises pendant la période d'études.
- L'objectivité ainsi qu'un jugement équitable sur leurs acquis et compétences.
- Un accès plus facile aux offres d'emploi ou à la poursuite d'études à l'étranger.
- Il améliore leur capacité d'insertion professionnelle (les employeurs sont de plus en plus intéressés par le profil que le SD permet de donner des étudiants).

Ce qu'il offre aux établissements d'enseignement supérieur :

- Il facilite la reconnaissance académique et professionnelle, d'où une meilleure transparence des qualifications.
- Il respecte l'autonomie nationale/académique tout en proposant un cadre commun accepté partout en Europe.
- Il favorise des jugements précis sur les qualifications susceptibles d'être compris dans un autre contexte éducatif.
- Il améliore la visibilité de l'établissement à l'étranger.
- Il accroît la capacité d'insertion professionnelle des diplômés aux niveaux national et international.
- Il fait gagner du temps puisqu'il fournit les réponses à de nombreuses questions récurrentes adressées aux services administratifs des établissements au sujet du contenu et de la transférabilité des diplômes.

Pourquoi est-il nécessaire ?

- De nouvelles qualifications prolifèrent partout dans le monde, les structures d'enseignement et les systèmes de qualification évoluent en permanence sous l'effet de mutations économiques, politiques et technologiques rapides.
- Un nombre croissant de citoyens mobiles sont en quête d'une juste reconnaissance de leurs qualifications.
- La non-reconnaissance et la sous-évaluation des qualifications constituent à présent un problème général.
- Les informations fournies par les seuls diplômes originaux sont insuffisantes; il est par conséquent très difficile d'évaluer le niveau et la fonction d'une qualification en l'absence d'informations précises et appropriées.

C'est dans le cadre de l'annexe au diplôme que la certification trouve sa pleine justification : lisibilité et reconnaissance du DUT au niveau international (permet d'éviter que le DUT ne devienne un sous-diplôme car non lisible au niveau international).

Voir le tableau de ce qui est actuellement proposé dans les PPN : extrême diversité et flou total → nécessité impérieuse d'harmoniser et de clarifier le discours en fixant clairement des niveaux (par rapport au CECRL) et en adoptant une même certification pour tous les DUT

Mireille Hardy